

RÉSULTATS DE SONDAGE



15/08/2016

Avenir Angus

Faits saillants et résultats détaillés du sondage mené par le comité Avenir Angus sur la seconde phase du projet Technopôle Angus tel que présenté par la SDA le 25 mai 2016.

A PROPOS DU COMITÉ AVENIR ANGUS

La Société de Développement Angus (SDA) a présenté le 25 mai 2016 la phase II de son projet Technopôle Angus, prévu face au parc Jean-Duceppe. Devant l'opposition de nombreux riverains du quartier, le promoteur s'est engagé à modifier son projet. Suite à cette annonce, plusieurs résidents ont unis leurs forces afin d'intervenir de façon constructive auprès du promoteur et des élus de l'arrondissement.

LE SONDAGE

Une pétition lancée au mois de mai avait déjà recueilli plus de 200 signatures en moins de 10 jours. Voyant l'intérêt de nos voisins pour une telle démarche, nous avons lancé une seconde consultation en ligne, cette fois sous forme de sondage.

Nous avons élaboré dix questions à partir de préoccupations soulevées lors de la réunion du 25 mai et de nombreuses conversations entre voisins. Le but de ces questions était de préciser ce qui constituerait pour les résidents actuels un projet acceptable.

Nous avons obtenu 217 réponses entre le 1^{er} et le 21 juillet 2016. Depuis, nous avons laissé le sondage ouvert, sans autre publicité, pour un total de 222 réponses. Bien qu'il soit possible de répondre de façon anonyme, la plupart des répondants se sont identifiés via leur compte Facebook. Vu le public cible et l'absence d'incitatif pécuniaire, il est très peu probable que les résultats soient faussés par des individus qui auraient répondu plusieurs fois ou qui habiteraient à l'extérieur du quartier.

D'après nos renseignements sur les règles d'un éventuel référendum sur le projet, environ 90% des répondants seraient en droit d'y participer.

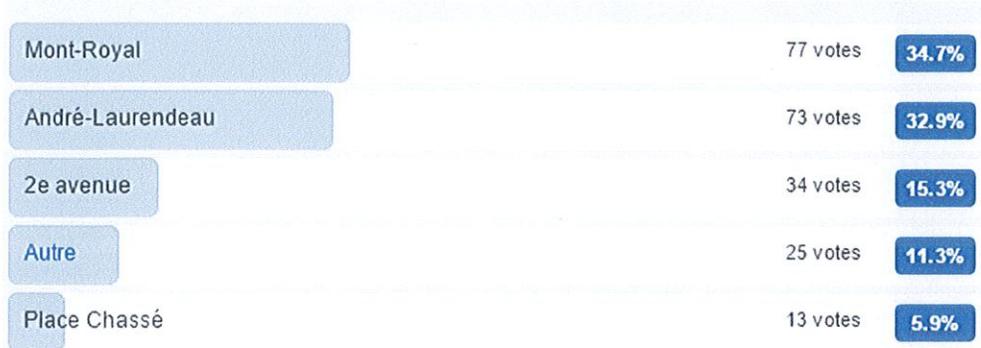
Bref, nous estimons que ce sondage représente fidèlement l'avis des riverains du projet.

FAIT SAILLANTS

- 222 répondants au total.
- 72% pensent que le projet de la SDA ne respecte pas la trame urbaine environnante.
- 82% sont en faveur de commerces de proximité.
- 60% se prononcent contre des édifices de bureau dépassant 16 mètres.
- 70% acceptent des condos, mais seulement si la hauteur ne dépasse pas celle des immeubles sur André-Laurendeau.
- 67% jugent que le promoteur et la ville doivent tenir compte de l'investissement fait par les propriétaires actuels, de façon à éviter une dévaluation.
- Plus de 80% craignent des problèmes majeurs de stationnement et de circulation.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

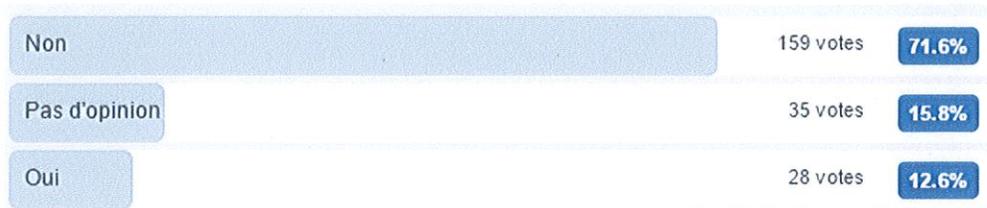
1. Ce sondage s'adresse en priorité aux riverains du projet Angus II. Sur quelle rue habitez-vous?



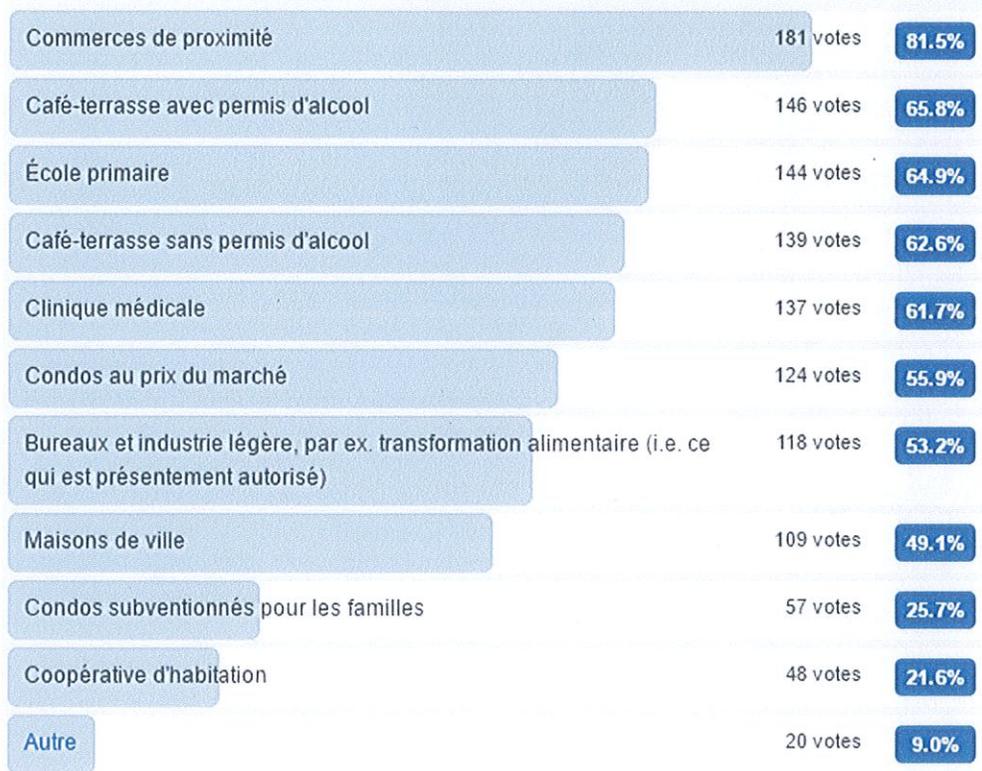
Autres réponses :

- William Tremblay : 11 votes
- 6^e avenue : 2
- Rina-Lasnier : 2
- 5^e avenue : 1
- St-André : 1
- Molson : 1
- Canadien Pacifique : 1
- De la fonderie : 1
- Gilford : 1
- Émile-Vanier : 1
- Dézéry : 1

2. Le promoteur affirme que son projet « respecte la trame urbaine environnante et s'y intègre de façon harmonieuse ». Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?



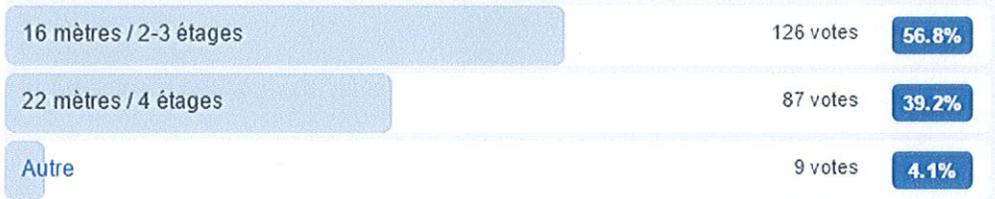
3. Selon le plan d'urbanisme, la zone concernée par le projet Angus II est un "secteur d'emplois". Le promoteur demande une dérogation pour permettre d'autres usages. Est-ce que vous approuvez les usages suivants :



Autres réponses (non cumulées) :

- parc ou jardin
- Bureaux
- Parcs et espaces verts
- Clinique sante-naturelle
- Espace vert (parc)
- Agriculture urbaine: Jardins collectifs, Jardin communautaire, Ferme de champignons, CPE, École de cirque, Galeries d'art, Ateliers d'artistes
- Parc, patinoire
- Garderies, depanneurs
- Une piscine, parc a chien
- Lieu qui génère de l'emploi
- parc sans chien
- Stationnement
- clinique services éducatifs
- crèmerie
- Parcs
- bibliothèque, salle communautaire,
- Cpe
- Garderie, cpe, parc
- Bureaux
- Parc

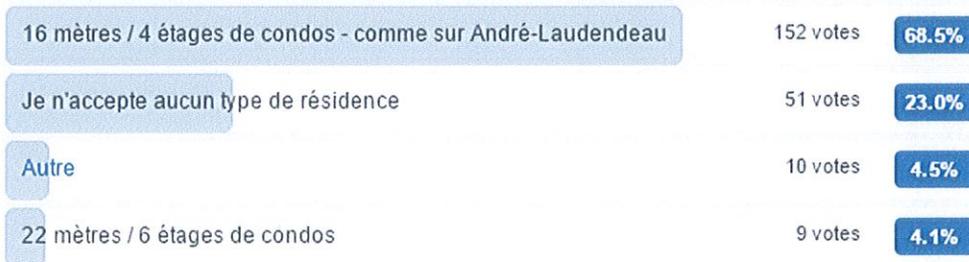
4. Le plan d'urbanisme permet de construire des édifices à bureaux d'une hauteur maximale de 22 mètres, soit 20 mètres pour l'édifice plus 2 mètres pour les équipements techniques. Ceci correspond normalement à 4 étages de bureaux, comme l'édifice abritant la clinique médicale. Quelle hauteur maximale vous semble raisonnable?



Autres réponses (non cumulées) :

- le moins haut possible
- 0
- aucun
- 2 étages max
- Le plan d'urbanisme original prévoyait des édifices à bureaux de 2 étages.
- 25 mètres
- 0
- 0
- 10m

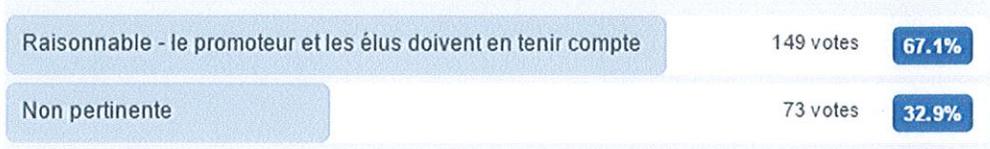
5. Actuellement le règlement d'urbanisme ne permet pas de construire des immeubles résidentiels. Si un amendement permettant de construire des immeubles résidentiels est approuvé, quelle hauteur maximale vous semble raisonnable?



Autres réponses (non cumulées) :

- 25 mètres
- 16 mètres
- Parc
- 22 mètres le long de W. Tremblay et 16 mètres pour les autres
- 3 étages
- 2-3 étages
- 10 m
- 16 mètres / 2-3 étages
- 4 étages en tout, max, condos et autres inclus
- 3 étages de condos

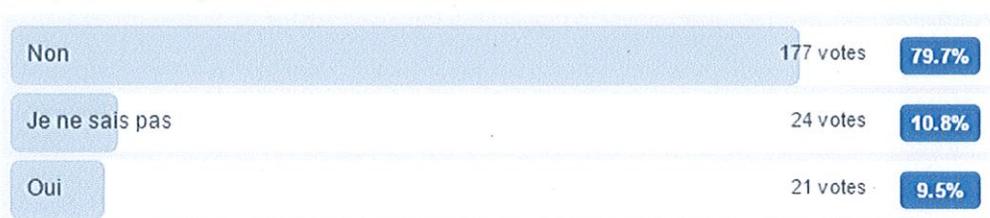
6. Le promoteur proposait au départ 400 condos "abordables", soit des 5 ½ à 360 000\$, taxes incluses. Plusieurs propriétaires riverains craignent que cette offre, qui s'ajoute à d'autres gros projets en cours de construction, fasse baisser la valeur de leurs propriétés. Pensez-vous que cette objection est :



7. Considérez-vous qu'il y a présentement assez de stationnement extérieur sur les rues avoisinantes au projet?



8. Le projet présenté le 25 mai comprenait 540 aires de stationnement intérieur pour 500 résidences (400 condos et 100 logements sociaux) et plus de 1500 travailleurs. Croyez-vous que 540 stationnements sont suffisants?



9. Le promoteur a commandité une étude de circulation en 2013 (mise à jour en 2015). Cette étude conclut que le projet Angus II aura un faible impact sur la circulation dans le quartier. Considérant que plusieurs édifices sont en cours de construction aux alentours, trouvez-vous cette conclusion crédible?

